

VILLE DE PARIS

COMMUNE DE SAINT-MANDE

VILLE DE PARIS

VILLE DE PARIS



Département du Val-de-Marne
COMMUNE DE SAINT-MANDE

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
 approuvé le 12 mai 2011
 modifié le 26 mars 2013

4.4. PLAN DES ESPACES VERTS PROTEGES
 au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
 ET DES ARBRES REMARQUABLES

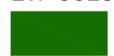
Modification n°2 du PLU

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Territorial du
 14 février 2018 approuvant la modification N°2 du
 Plan Local d'Urbanisme

EVP BORDURE DE VOIES



EVP COEUR D'ILOTS



● Arbres isolés protégés au titre des Arbres
 Remarquables (position indicative) : 35 unités

Echelle : 1/2000